



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 26/08/2022

Action résolue et continue des services de l'Etat contre les rodéos dans les Hauts-de-Seine.

Le préfet Laurent Hottiaux a demandé le renforcement des opérations contre les rodéos urbains pendant la période estivale, partout dans les Hauts-de-Seine. En août, un nombre record d'opérations a donc été mené.

Des opérations de prévention et de répression ont systématiquement et régulièrement lieu, en lien avec les polices municipales. A la demande du ministre de l'Intérieur, ces actions ont été renforcées au mois d'août.

Ainsi, pendant le mois d'août, 405 opérations ont eu lieu partout dans le département, mobilisant plus de 1 300 policiers.

- 1 433 personnes ont été contrôlées ;
- 13 personnes ont été placées en garde-à-vue pour des faits de rodéos ;
- 173 personnes ont été verbalisées ;
- 8 véhicules ont été saisis.

L'action constante et résolue des services de police menée toute l'année dans les Hauts-de-Seine montre son efficacité :

- Entre 2019 et 2021, les interpellations d'individus se livrant à des rodéos ont augmenté de 11%
- Dans les 8 premiers mois de l'année 2022, 81 personnes ont été interpellées, soit autant que sur toute l'année 2021.

En complément des actions de la direction territoriale de la sécurité de proximité, les effectifs de la direction de la circulation et de la sécurité routière sont également fortement mobilisés.

La saisie des véhicules est systématique. Les véhicules s'avérant volés sont remis à leurs propriétaires. Les autres sont placés en fourrière et détruits dans leur grande majorité.

Ces comportements dangereux, compromettant délibérément la sécurité et la tranquillité publique, concernent tous les citoyens. Si une personne est témoin d'un rodéo, elle peut appeler le 17 ou le signaler sur moncommissariat.fr

Depuis la loi de 2018 les rodéos motorisés ainsi que le fait d'inciter à commettre un rodéo, d'organiser un rassemblement ou d'en faire la promotion sont des infractions délictuelles.

Les rodéos motorisés se déroulent non seulement au mépris de la loi et du code de la route mais également au détriment de la sécurité de ceux qui s'y livrent et de tous les autres usagers de la voie publique. Il s'agit de mise en danger délibérée de la vie d'autrui.

Les auteurs risquent des peines pouvant aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000€ d'amende.

« Je tiens à remercier les forces de l'ordre, fortement engagées dans la lutte contre ces comportements inacceptables et dangereux. Les services de l'Etat restent mobilisés dans leur prévention et leur répression. » Laurent Hottiaux, préfet des Hauts-de-Seine